

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 NOVEMBRE 2025

Baisse des crédits d'impôt pour les services à domicile : une mesure inacceptable pour l'AD-PA

À la suite de l'annonce du Sénat proposant de réduire à 45 % le taux de crédit d'impôt pour les services à domicile dans le cadre du budget 2026, l'AD-PA exprime sa vive opposition à cette mesure. Cette décision, si elle était adoptée, fragiliserait davantage un secteur déjà en tension et pénaliserait les ménages les plus vulnérables.

Les services à domicile jouent un rôle crucial pour l'aide à l'autonomie des personnes âgées, accompagnant plus de la moitié des Français vulnérables. Une réduction du crédit d'impôt rendrait ces services moins accessibles, aggravant les inégalités sociales. L'AD-PA rappelle que ces dispositifs fiscaux sont un levier essentiel pour soutenir l'emploi dans le secteur et garantir un accompagnement de qualité.

Cette mesure enverrait un signal négatif aux professionnels du secteur, déjà confrontés à des difficultés de recrutement et de reconnaissance. L'AD-PA appelle les pouvoirs publics à reconsidérer cette proposition et à privilégier des solutions qui renforcent, plutôt qu'affaiblissent, le soutien aux services à domicile.

L'AD-PA réaffirme son engagement à défendre les droits des personnes quel que soit son âge et des professionnels. Elle propose d'engager un dialogue avec les autorités pour identifier des solutions pérennes, notamment en maintenant le taux actuel de crédit d'impôt et en explorant des pistes de financement complémentaires.

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :
LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/